

DÉCISION DU PRÉSIDENT

DP 2025\_15

**CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE PROJET « BANANA CRAFT » ENTRE LA MAIRIE DE TRENTELS ET LE COLLECTIF BANANA CRAFT**

Afin de répondre aux objectifs de l'appel à projet « Innovation Sociale » de la Région Nouvelle-Aquitaine, la Mairie de Trentels et le collectif Banana Craft, composé de La Maison Forte, ValOrizon et Renaître 47 souhaitent formaliser leur collaboration afin d'organiser le festival « Banana Craft ».

La première édition de cet événement sera réalisée sur le site de Lustrac de la commune de Trentels le samedi 13 septembre 2025. Cet événement proposera des activités ludiques et créatives autour de jeux conçus à partir de matériaux réemployés, avec pour objectif de sensibiliser le grand public et d'étudier les leviers du changement de comportement. Cette opération est menée en partenariat étroit avec l'INSPE Bordeaux qui s'appuie sur l'événement dans le cadre d'une recherche-action autour des modes de discours de prévention des déchets.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés de Lot-et-Garonne à vocation départementale, ValOrizon, modifiés par arrêté préfectoral n°47-2017-12-29-003 du 29 décembre 2017 et par la mise en œuvre des principes de l'économie circulaire et de transition énergétique ;

Vu la délibération n°DL2023\_11/02 en date du 13 novembre 2023 donnant délégations de compétences au Président ;

Considérant la convention attributive de subvention n°358339420 du 15 octobre 2024 de la Région Nouvelle-Aquitaine ;

Considérant le fonctionnement opérationnel du partenariat, les engagements de la Mairie de Trentels et du Collectif Banana Craft, la clause de pérennité et de résiliation tels que définis dans la convention annexée ;

Considérant l'intérêt de formaliser ces engagements ainsi que les modalités de collaboration, d'organisation et de valorisation mutuelle pour l'organisation de l'événement Banana Craft, sur le site de Lustrac, il convient d'établir une convention de partenariat.

**LE PRÉSIDENT,**

- **Article 1 :** **DÉCIDE** de signer une convention de partenariat visant à formaliser les engagements respectifs de la Mairie de Trentels et du collectif Banana Craft ainsi que les modalités de collaboration, d'organisation et de valorisation mutuelle ;

- **Article 2 :** **PRÉCISE** que la convention est établie dans l'intention de maintenir une relation durable et continue. Les parties s'engageant à ne pas le résilier avant l'expiration d'une période minimale de 12 mois suivant tout événement ou réalisation contractuelle majeure. À l'issue de cette période, les parties pourront mettre fin au contrat pour des motifs légitimes et justifiés (préavis d'au moins 3 mois précisant les raisons de la résiliation) ;

- **Article 3 :** **PRÉCISE** que les contributions de la commune seront valorisées, avec une estimation fixée à 14 500 €, à la date de la signature de la convention.

Fait à Damazan, le 3 juin 2025  
Le Président

Ludovic BIASOTTO